

**Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements:
formation@cipac.net
01 44 79 10 85**

**Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI**

La prise en compte de la sécurité et de la sûreté des œuvres, des publics et des personnels est une préoccupation incontournable de l'exploitation des lieux d'exposition.

Cette formation s'attachera à étudier les réglementations et les bonnes pratiques, afin de transmettre les fondamentaux de la prévention des risques en matière d'atteinte aux œuvres et aux personnes.

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux responsables de structures, administrateurs, régisseurs, responsables d'accueil des lieux d'expositions patrimoniales ou contemporaines.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Régie
- Conservation préventive
- Accueil des publics

PRÉ-REQUIS

Professionnels d'un an d'expérience dans les domaines de compétences visés.

FORMACODE® : 42854

**MOYENS PÉDAGOGIQUES,
TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
- Études de cas.
- Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs du programme, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.
Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, cet effectif est susceptible d'être révisé.

CONTENU

1/ Introduction : sécurité et sûreté (définitions)

2/ Sécurité incendie dans les lieux d'exposition

- Réglementation incendie pour les ERP : fondamentaux et sources juridiques
- Sensibilisation à l'approche du risque incendie.
 - Analyse du risque.
 - État des lieux des difficultés.
- Identification de quelques outils de réduction du risque.
- Le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC).

3/ Sûreté dans les lieux d'exposition

- Les menaces pour les œuvres exposées : vols et dégradations.
- Les moyens mis en œuvre dans les musées :
 - Dispositifs physiques et mécaniques.
 - Dispositifs électroniques.
 - Surveillance humaine et dispositifs organisationnels.
- Procédure à suivre à la suite d'un vol ou de dégradations :
 - Cadre juridique des infractions et conduites à tenir.
 - Présentation des services de police ou de gendarmerie spécialisés dans le domaine culturel et de leurs outils de recherche.
 - Importance de la documentation des œuvres et des récolements.
- La sûreté des personnes.
 - La protection des personnes (publics, personnels employés).
 - Plan Vigipirate.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Comprendre les principes de sécurité et de sûreté mobilisés dans un lieu d'exposition.
- Connaître la réglementation et les recommandations en matière de sécurité.
- Connaître les préconisations en matière de sûreté.

FORMATEURS

Dominique Jager • Conseiller prévention sécurité des patrimoines, DIRI et MISSA.
André Popon • Conseiller sûreté des musées de France, MISSA.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : mardi 16 mai 2023

Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation au total

Frais de formation : 380 euros coût net

Horaires : 10h-13h et 14h-18h